

Introduction : Formes et significations de la vengeance dans le roman francophone

Adama Togola

De nombreux travaux critiques ont été consacrés à ce qu'il est désormais convenu d'appeler avec Hegel, Michel Erman, Denis Jeffrey, Jean-Michel Rey, René Girard et Kris Vassilev la « justice privée », c'est-à-dire une forme de justice qui se « prive des bénéfices d'un système reposant sur le principe de l'égalité ou de la proportionnalité entre le tort et la punition » et dont l'agent « n'a comme seule règle que sa volonté d'aller jusqu'à l'anéantissement physique et social de son bourreau » (Bourdin *et al* 10). Des titres comme *Éloge de la vengeance* (2012), *Poétique de la vengeance* (2013), *Faire justice soi-même* (2010) décrivent une notion dont le traitement fournit une compréhension de la passion destructrice. Ces travaux s'intéressent aux rapports entre vengeance et pardon. Ils décrivent le contexte des histoires de vengeance et proposent des explications aux motivations idéologiques, culturelles, sociales et politiques du *vengeur*. Si la plupart d'entre eux s'appuient sur des textes classiques pour montrer l'acuité ou l'ancienneté du thème, l'on observe que les textes relevant des cultures non occidentales sont rarement convoqués. Raymond Verdier (1980) a montré, par exemple, en s'opposant aux travaux de René Girard, que la vengeance dans les sociétés non occidentales, s'accomplit aussi selon les mêmes rituels et procédures. Dès lors, l'histoire de la vengeance, son évolution et ses représentations narratives doivent prendre en compte d'autres textes qui permettent de jeter un regard nouveau sur le fonctionnement de récits issus des cultures non occidentales.

Motif structurant l'épopée depuis la colère d'Achille, la vengeance que les penseurs du siècle des Lumières et la philosophie stoïcienne¹ condamnent et rejettent au profit d'une justice instituée, semble être un thème universel. Abondamment présente dans les nouvelles sanglantes, dans les romans et dans les mémoires du monde occidental, elle naît de l'humiliation des persécutés, et s'oppose au pardon qui accorde à autrui une reconnaissance en cherchant à coexister avec lui. Symbolisée par la loi du talion², elle se caractérise par sa poétique propre. Dans l'imaginaire classique, rigoureusement analysé par Thomas Pavel (1996), l'action vengeresse est sous-tendue par un système de valeurs qui la rend nécessaire pour la reconnaissance de l'individu par son groupe d'appartenance. Thomas Pavel précise, par exemple, que les auteurs de la tragédie classique soulignent les « chemins détournés, agglomérés, sur lesquels ces vengeurs devaient avancer, les disputes et les affrontements avec leurs adversaires, avec le hasard et avec la chance » (57). Des Atrides à Phèdre en passant par Médée, l'on remarque que la vengeance, qui peut être le fait d'individus indignés ayant une haute idée du Bien et de la Justice, et qui s'emploie à rétablir un ordre juste, intervient dans les textes à la suite d'un affront, d'un déshonneur et d'une transgression des normes sociales. Sa narration exige que l'horizon épique soit « contenu en dehors de la scène » et que les actes de violence prévus par l'intrigue aient lieu quelque part derrière le théâtre, dans un prolongement sanglant et secret de l'espace visible » (178). À cette technique spécifique

1 On peut citer ici les philosophes comme Marc-Aurèle, Sénèque, Épictète et Cicéron qui s'opposent à la pratique de la vengeance.

2 La loi du talion apparaît dans le code d'Hammourabi, ce souverain de Babylone qui régna vers 1700 avant J.C. Cette loi du talion a été une manière de rééquilibrer les vengeances démesurées en demandant à l'offensé d'infliger à son adversaire un préjudice proportionnel au préjudice subi : dent pour dent, œil pour œil, blessure pour blessure.

s'ajoute aussi la rapidité de l'exécution (le dénouement immédiat de l'intrigue) qui s'explique naturellement par la construction rigide et serrée de la pièce.

Dans son ouvrage *Le Récit de vengeance au XIX^e siècle* (2008), Kris Vassilev décrit la différence entre la vengeance classique et la vengeance romantique³ ; il montre comment *Colomba* de Prosper Mérimée « donne le sentiment d'unir les contraires, du moins ce que l'histoire littéraire tend à décrire comme des contraires : la passion de la vengeance, l'exotisme, les coups de théâtre, le mythique » (72). La stratégie de l'attente qui caractérise l'écriture de la vengeance (tendance classique) et l'importance accordée au hasard et aux coups de théâtres modifient largement la narration de *Colomba*. Mérimée propose un « style froid » et une rupture des codes de la narration, en situant son texte au croisement des esthétiques littéraires. La *vendetta* qui est une forme particulière de la vengeance et qui structure le récit, s'oppose à la vengeance « typique » en ce sens qu'elle fonde sa légitimité sur une mémoire collective : la réparation du tort subi doit reposer sur l'unité familiale.

Entreprise minutieuse, secrète et dominée par le hasard, les coups de théâtre, la dissimulation, et dont l'accomplissement repose largement sur l'attente, la vengeance classique obéit à une série de règles précises. Plus qu'une affaire d'honneur et de dette, elle est, selon Éric Méchoulan (2000), un « réseau des obligations, le marché des échanges symboliques, les dettes constitutives d'une communauté qui ont été mis en cause et qu'elle a pour fonction de rétablir » (278).

À cette conception classique de la vengeance, l'époque romantique oppose une certaine rationalisation. Elle inscrit la vengeance dans une temporalité longue, met l'accent sur un personnage conscient de son action. Là où les classiques « voyaient dans la vengeance un système de rétribution personnelle en même temps qu'une reconnaissance collective, l'État moderne, qui cherche à prendre le monopole de la justice, dénoue vengeance et paiement, public et privé, ou plutôt remplace la vengeance comme paiement par la peine comme rétribution » (Méchoulan 281). L'appréhension juridique de la vengeance et ses représentations littéraires font l'objet d'un réexamen. C'est surtout la nature même de la réflexion sur la notion et ses frontières avec le pardon qui prend une dimension importante dans les discours politiques et littéraires. La multiplication des mouvements de défense de droits de la personne, de même que la primauté du collectif (la loi) sur la volonté individuelle font en sorte que la vengeance est désormais considérée comme une pratique d'un autre âge. Et la critique qui utilise des méthodes d'analyses différentes, allant de la sémiotique à la narratologie, montre comment l'écriture de la vengeance établit désormais une distance considérable entre les soucis du lecteur et ceux des personnages. Kris Vassilev (2008) dont l'approche croise la sémiotique, la rhétorique et la narratologie, fait observer, à travers l'analyse des forces vengeresses qui structurent la narration des romans de Mérimée, Dumas, Balzac et Barbey, les modalités de configuration et de déploiement (passion, énergie, obstination, aspect satanique, dissimulation, révélation du projet, capacité à différer dans le temps), d'un objet littéraire ayant désormais sa « mimésis spécifique » (21).

S'il existe, par exemple, dans la critique française, de nombreuses études⁴ sur la poétique de la vengeance, elles sont presque inexistantes dans la critique francophone. Celle-ci reconnaît, depuis plusieurs années, une écriture de l'extrême violence dans les littératures francophones, mais se limite le plus souvent à la dimension politique et idéologique de ces violences. Or, il faut rappeler que les littératures francophones

3 Le chapitre consacré à cette nouvelle de Mérimée est intitulé « Colomba : entre classicisme et romantisme ».

4 On peut mentionner ici, entre autres, les travaux de Jean-Michel Rey. *Histoires d'escrocs. Tome 1. La vengeance par le crédit ou Monte-Cristo*. Paris : Éditions de l'Olivier, 2013; Éric Méchoulan, dir. *La vengeance dans la littérature d'Ancien Régime*. Montréal : Département d'Études françaises de l'Université de Montréal, 2000.

d’Afrique, de la Caraïbe et du Maghreb mettent abondamment en scène diverses formes et figures de la vengeance. Dans les romans comme *Une si longue lettre* (1979), *Un chant écarlate* (1981) de Mariama Bâ, *Kouty, mémoire de sang* (2002) d’Aïda Mady Diallo, *Le Docker noir* (1973) de Sembene Ousmane, *La répudiation* (1962) de Rachid Boudjedra et *Isolé Soleil* (1981) de Daniel Maximin, l’écriture de la vengeance se manifeste sous des formes, à la fois spécifiques et inépuisables ; sa singularité consiste à proposer une réflexion critique sur le monde, c’est-à-dire à mettre en scène des figures (vengeresses) dont l’histoire, parfois douloureuse, contraste avec les idées reçues sur les crimes sanglants.

Les raisons et significations qui motivent et fondent la légitimité de cette écriture de la vengeance sont diverses. Privilégiant des histoires singulières (l’enfant vengeur ou victime de la vengeance, femme victime d’une vengeance collective, etc.), le roman africain par le roman francophone les lignes de démarcations entre la tolérance et l’intolérance, entre la vengeance et le pardon. Et l’observation critique de ces figures criminelles permet de comprendre la complexité de l’écriture de la vengeance qui est mise en scène dans ces romans, mais aussi de s’interroger sur les frontières entre le « juste » et l’« injuste ». Précisons aussi que ce n’est pas seulement qu’il met en scène des personnages victimes d’injustice sociale ou familiale et tiraillés entre la justice privée et la justice institutionnelle que le roman francophone traduit le mieux les contradictions sociales, c’est surtout en tant qu’un réservoir d’exemples des histoires de vengeance qu’il constitue un outil d’intelligibilité de la mémoire du passé et du présent. C’est cette interaction entre une mémoire familiale ou sociale du passé ébranlée par la rancœur, le désir de vengeance, et un présent fait de trahisons et de désespoir que propose d’explorer le présent numéro, à travers les figurations ou représentations narratives de la vengeance dans le roman francophone contemporain.

À cet égard, l’analyse proposée sur le roman *Chair Piment* de Gisèle Pineau constitue un point de départ particulièrement éclairant pour lire les différentes formes et significations de la vengeance dans le roman francophone. Christiane Ndiaye pose d’emblée la question de la légitimité de la vengeance dans ce roman sentimental aux accents fantastiques. Si la justice institutionnelle moderne condamne la vengeance, il faut reconnaître, selon Christiane Ndiaye, que « certaines situations échappent toujours aux codes de la loi, notamment dans la sphère des relations interpersonnelles et affectives ». La vengeance dans *Chair Piment* est liée à la trahison : Suzon Mignard n’arrive pas à oublier l’affront que son premier amour, Melchior, lui a causé. Sa stratégie pour laver son honneur passe par le recours aux pratiques surnaturelles. L’étude note que le « mal en retour » provoqué par une femme trahie, blessée, offensée trouve son origine dans un discours social d’un autre temps que le roman de Pineau convoque, critique et tourne en dérision. Christiane Ndiaye rappelle que la dimension féministe qui se dégage de ce roman recoupe la thématique de l’homme volage souvent abordée par les écrivaines de la Caraïbe et par certains sociologues. Cette singularité du roman de Pineau de proposer une interrogation sur les formes de vengeance semble s’inscrire dans une dynamique discursive qu’on retrouve également dans d’autres genres relevant de la littérature dite populaire.

Le roman populaire⁵ dont sont issus les différents genres populaires – roman policier, roman sentimental, roman feuilleton et fantastique – développe dès le XIX^e siècle une poétique de la terreur. Les personnages légendaires comme Robert le diable (un personnage maléfisant, meurtrier et voleur) et Bonhomme misère (un homme miséreux qui, après avoir réalisé un vœu magique, préfère la justice à la vengeance)

5 Pour une analyse détaillée du roman populaire, voir Marc Angenot. *Les Dehors de la littérature. Du roman populaire à la science-fiction*. Paris : Champion, 2013 ; Dominique Kalifa. *L’Encre et le sang : récits de crimes et société à la Belle Époque*. Paris : Fayard, 1995.

sément la terreur. Au moment où triomphe le rationalisme, ces récits d'horreur qui puisent leurs sujets dans les ruines des châteaux moyenâgeux où foisonnent spectres, cadavres et apparitions surnaturelles et démoniaques, plongent le lecteur dans un monde où sont absentes la lumière et la raison cartésienne. Laurence Le Guen (2020) note une corrélation entre ces figures criminelles du roman populaire dix-neuviémiste et la littérature de jeunesse contemporaine quand elle rappelle que les « sorcières, grands méchants, loups, monstres, marâtres imaginaires et autres vilains garnements ou personnages malfaisants sont régulièrement présents dans les ouvrages pour enfants » (1). Ayant pour fonction de mettre en évidence leurs pendants positifs, ces figures permettent de cerner le sort des enfants qui apparaissent à la fois comme vengeurs et victimes de la vengeance. C'est ce que montre l'article de Kodjo Attikpoé dont on peut reprendre ici l'une des formules : « Les torts subis provoquent chez l'enfant la mémoire de la douleur qui rend inébranlable la soif de vengeance ». À partir de romans de quatre auteurs d'Afrique francophone – Sammy Mbenga Mpiala, Caya Makhélé, François d'Assise N'dah et Moussa Konaté – il décrit comment la littérature de jeunesse africaine développe une poétique de la vengeance, résolument tournée vers la dimension psychique de la douleur. Du vengeur noble (Kanuden et ses camarades dans la trilogie de Konaté) dont la vengeance est libératrice à l'enfant marginalisé, humilié et victime de la vengeance collective et auquel le pardon est refusé par les membres de la communauté, l'article explore la gravité et la complexité de la nature de la vengeance dans ces textes. Il démontre comment à travers le recours aux figures rhétoriques comme l'allégorie et la métaphore, le roman africain pour la jeunesse rend poreuses ses frontières avec le roman pour adultes, et que sa dimension critique pose l'ambivalence de l'écriture destinée aux jeunes lecteurs.

Dans son article, Adama Togola analyse les dispositifs narratifs de la vengeance dans le roman africain à partir d'un polar de Bokar N'Diaye et d'une nouvelle de Patrick Serge Boutsindi, et montre comment ces deux textes jouent sur une ambivalence fondamentale, renforcée par une sémiotique du mépris. Articulée autour de deux forces majeures – le temps et l'espace – la vengeance dans ces œuvres évoque particulièrement le pouvoir du sujet *vengeur* à réduire et transformer sa victime en objet. En plaçant au centre de la narration des relations interpersonnelles tendues, les textes de N'Diaye et de Boutsindi explorent les complexités humaines comme la colère, la rancune, l'orgueil, l'honneur, la jalousie, la rage et la haine.

S'intéressant à la façon dont la représentation d'une femme-gangster « Madame Queen », une figure redoutable et ingénieuse du New York des années 1920-1940, subvertit les ordres du pouvoir dominant en reproduisant le désordre dans une espèce de réciprocité négative, Suzanne Crosta analyse dans *Madame St-Clair, reine de Harlem* de Raphaël Confiant les modalités par lesquelles la trajectoire singulière de cette femme permet de comprendre les inégalités sociales, les manifestations de la violence et les nœuds de l'oppression omniprésente. Les combats quotidiens que « Madame Queen » doit mener au nom de sa race, de sa classe, de sa culture, de sa religion, pour faire son chemin et bâtir un empire que toutes les sociétés criminelles de l'époque convoient avec jalousie tirent leurs significations d'une série de situations dont l'examen permet de voir la connexion entre les différentes figures vengeresses. De sa Martinique natale à New York en passant par la France, le roman dresse le portrait d'une femme meurtrière qui, malgré ses blessures du passé, s'oppose à une sorte de repli sur soi, s'ouvre à l'autre et s'enrichit quotidiennement de l'interaction avec d'autres milieux culturels et artistiques.

Christian Uwe propose une étude qui, à partir de la réflexion de Hegel sur la justice, souligne les liens entre la vengeance dans les sociétés subsahariennes postcoloniales et la géopolitique. Son analyse qui prend appui sur quatre romans d'Afrique francophone, articule les souffrances individuelles (querelles familiales, maternité, traumatisme) aux enjeux politiques contemporains afin de montrer comment ces expériences douloureuses

renvoient à une théorie de la justice fondée sur l'opposition et l'oppression. L'article décrit les stratégies par lesquelles la vengeance permet de lire les nouvelles configurations discursives du roman africain contemporain. Joubert Satyre prolonge cette réflexion. Il analyse les ressemblances thématiques entre *La vengeance de Mama* de Frédéric Marcelin et *La vie et demie* de Sony Labou Tansi. Dans ces romans, l'action de la vengeance se déroule sur trois ans. Ces trois ans qui séparent l'acte criminel de sa sanction montrent que chez les deux héroïnes, « la vengeance n'est pas une action spontanée mais mûrement réfléchie, qu'elle est un plat qui se mange froid ». Cette longue durée, propre à l'écriture, est aussi dans ces deux romans, le temps du souvenir, temps surgi d'un acte fondateur et traumatisant. En utilisant les mêmes armes (la séduction et le poison), les deux héroïnes semblent déconstruire l'image qui fait de la femme une figure passive.

Dans le prolongement de la réflexion sur la langue dans le roman francophone, Hassan Moustir décrit, à partir de l'œuvre de Jean-Luc Raharimanana, comment la question linguistique cristallise chez l'écrivain francophone une passion double, celle d'un viatique de représentation de soi, mais aussi d'un retour de violence, de nature vindicative, marquant le refus d'assimilation sous l'autorité coloniale du discours. L'œuvre de Jean-Luc Raharimanana convoque les archives de l'histoire officielle, en répondant souvent à la violence de domination effective par une violence symbolique, portée par la langue. De la sorte, son œuvre peut se lire sous l'optique d'une vengeance voulue comme *retour de violence* qu'elle soit réelle (la torture politique), historique (la colonisation française) ou encore symbolique (l'autorité du système de la langue).

Les articles constituant ce numéro de la revue *Dalhousie French Studies* s'organisent autour d'un fil conducteur : l'écriture de la vengeance réunit les données d'un problème littéraire qui hante les littératures francophones contemporaines : *l'esthétisation de la loi du talion*. La vengeance dans le roman francophone s'articule avec les discours sociaux ambiants ; ses formes et significations se déploient dans des configurations particulières dont l'examen permet d'explorer le parcours des gens simples et des histoires complexes. Les différents textes étudiés dans cette livraison permettent non seulement de combler une lacune, mais ouvriront aussi de nouvelles perspectives à la critique francophone. Si la lecture de la violence dans le roman francophone a souvent accordé une place importante à la dimension politique des textes, il faut dire que les articles de ce numéro s'appuient sur une pluralité d'approches : la vengeance est analysée comme un objet littéraire qui s'affiche comme protéiforme.

Université McGill

OUVRAGES CITÉS

- Angenot, Marc. *Les Dehors de la littérature. Du roman populaire à la science-fiction*. Paris : Champion, 2013.
- Bâ, Mariama. *Une si longue lettre*. Abidjan : NEA, 1979.
- . *Un chant écarlate*. Dakar : NEA, 1981.
- Bohnert, Céline et Régine Borderie, dir. *Poétique de la vengeance. De la passion à l'action*. Paris : Classiques Garnier, 2013.
- Boudjedra, Rachid. *La répudiation*. Paris : Denoël, 1969.
- Claude, Jean, Frédéric Chauvaud, Ludovic Gaussot et Pascal Henri Keller, dir. *Faire justice soi-même : études sur la vengeance*, Rennes : Presses Universitaires de Rennes, 2010.
- Diallo, Aïda Mady. *Kouty, mémoire de sang*. Paris : Gallimard, 2002.
- Erman, Michel. *Éloge de la vengeance : essai sur le juste et la justice*. Paris : PUF, 2012.
- Kalifa, Dominique. *L'Encre et le sang : récits de crimes et société à la Belle Époque*. Paris : Fayard, 1995.

- Le Guen, Laurence. « Vengeance et châtement dans l'univers des livres pour enfants, l'exemple des contes visuels d'Albert Lamorisse ». *MuseMedusa* 8 (2020) <https://musemedusa.com:443/dossier_8/le_guen/> (Page consultée le 02 juin 2021).
- Maximin, Daniel. *L'Isolé soleil*. Paris : Seuil, 1981.
- Méchoulan, Éric, dir. *La vengeance dans la littérature d'Ancien Régime*. Montréal : Département d'Études françaises de l'Université de Montréal, 2000.
- . « La dette et la loi, considérations sur la vengeance ». *Littératures classiques* 40, 2000 : 275-294.
- Pavel, Thomas. « Vengeance et chemin de la vie ». Céline Bohnert et Régine Borderie, dir. *Poétique de la vengeance. De la passion à l'action*. Paris : Classiques Garnier, 2013 : 51-59.
- . *L'Art de l'éloignement : essai sur l'imaginaire classique*. Paris : Gallimard, 1996.
- Rey, Jean-Michel. *Histoires d'escrocs. Tome 1. La vengeance par le crédit ou Monte-Cristo*. Paris : Éditions de l'Olivier, 2013.
- Sembene, Ousmane. *Le docker noir*. Paris : Présence africaine, 1956.
- Vassilev, Kris. *Le récit de vengeance au XIX^e siècle. Mérimée, Dumas, Balzac, Barbey d'Aurevilly*. Toulouse : Presses Universitaires du Mirail, 2008.
- Verdier, Raymond, dir. *La vengeance Volume I. La vengeance dans les sociétés extra-occidentales*. Paris : Éditions Cujas, 1981.